

Avis au Public

**Ministère de l'économie océanique, des ressources marines, de la pêche
et des services maritimes**

Fermeture de la pêche à l'ourite

Le public est avisé que selon les dispositions du 'Fisheries and Marine Resources (Fishing of Octopus) Regulations 2016', la fermeture de la pêche à l'ourite sera en vigueur à Maurice du **15 août au 15 octobre 2018**. Durant cette période, la pêche à l'ourite sera strictement interdite.

Il est à noter que toute personne trouvée coupable d'infraction aux provisions légales régissant la fermeture de la pêche à l'ourite sera passible d'une amende ne dépassant pas Rs 50,000/-.

13 août 2018

Ministère de l'économie océanique,
des ressources marines, de la pêche et
des services maritimes
4ème étage, bâtiment LIC1
Port Louis